

**‘Regards prospectifs
sur l’associatif bruxellois’
La rencontre.**

**...bis+
n°22 - octobre 2006**

Dans le prolongement du guide des associations membres du CBCS (bis 155, juillet 2005) dans lequel la plupart des 73 fédérations et associations membres du CBCS avaient fait part des priorités qu’ils souhaitent voir se concrétiser au cours de la législature régionale bruxelloise 2004-2009, le CBCS a pris l’initiative de mener une réflexion prospective, de et sur, les associations bruxelloises, et en particulier celles qui sont actives sur les terrains du social, de la santé et de l’ISP. Dans un premier temps, 12 interlocuteurs significatifs de l’associatif bruxellois, pour la plupart représentants de fédération et responsables d’association, ont été individuellement interviewés, entre août et octobre 2005.

Dans un second temps, ces 12 interlocuteurs ont été conviés à deux tables-rondes, en novembre 2005 et en janvier 2006, afin de favoriser une démarche collective de réflexion prospective à propos des enjeux de l’action des associations à Bruxelles.

Tout au long du projet, le CBCS a demandé l’appui d’Abraham Franssen, du Centre d’études sociologiques des FUSL

En se rencontrant, douze personnes responsables d’asbl ont pointé des enjeux communs, ébauchent des pistes d’interpellation communes par rapport à la relation au public, aux usagers, aux pouvoirs publics, à leur dynamique propre.

L’ensemble des débats a été synthétisé dans un numéro de notre revue (bis 157, juin 2006) (*).

Les objectifs de la rencontre irisée du 09 juin 2006 étaient d’une part, de partager les nombreuses réflexions du travail, et d’autre part, d’amplifier les débats sur ce thème.

Bonne lecture !

Muriel Maldague
Coordinatrice

**Conseil bruxellois de
coordination sociopolitique asbl**
Avenue Voltaire 135
1030 Bruxelles
info@cbcs.be
www.cbcs.be

Muriel Maldague
02/644 04 81
mmaldague@cbcs.be

Alain Willaert
02/511 89 59
awillaert@cbcs.be

(*) Ces numéros de la revue Bruxelles Informations Sociales sont en téléchargement sur le site Internet du CBCS

Diversité des secteurs, diversité des acteurs associatifs, témoins privilégiés des enjeux, des évolutions de l'associatif, ...

Abraham Franssen, FUSL

Cette rencontre est une chambre d'écho d'un processus collectif qui a été mené ces derniers mois avec comme cheville ouvrière Muriel Maldague et Alain Willaert, coordinateurs au CBCS et qui a associé différents interlocuteurs, acteurs et témoins de l'associatif bruxellois¹.

¹ **Les participants au projet :**

- **Serge Zombeck**, président de la FEDITO (Fédération bruxelloise francophone des institutions pour toxicomanes) et **Ludovic Henrard**, coordinateur à la FEDITO ;
- **Thérèse Kempeneers**, secrétaire générale de l'AFrAHM (Association francophone d'aide aux handicapés mentaux) ;
- **Solveig Pahud**, directrice du CDCS (Centre de documentation et de coordination sociales) ;
- **Marc Mathieu**, directeur de l'Associatif Financier ;
- **Marie Wargnies**, Présidente de la FSB (Fédération des services bruxellois d'aide à domicile) et **Dany Vandroogenbroeck**, secrétaire de la FSB ;
- **Suzanne Beer**, secrétaire générale de la Febisp (Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion) et **Gabriel Maissin**, administrateur délégué de la Febisp et vice-président de la CBENM (Confédération bruxelloise des entreprises du non-marchand) ;
- **Christine Kulakowski**, directrice du CBAI (Centre bruxellois d'action interculturelle) ;
- **Carole Grandjean**, directrice de la FLCPF (Fédération laïque des centres de planning familial) et Claude Moreau, responsable de la cellule politique de la FLCPF ;
- **Véronique Du Parc**, administratrice de la FMM (Fédération des maisons médicales et des collectifs de santé francophones) et **Brigitte Meire** de la FMM ;
- **Charles Burquel**, ex-président de la LBFSM (Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale), directeur et fondateur du Service de Santé Mentale 'Le Méridien' ;
- **Bernard Devos**, directeur de SOS-Jeunes ;
- **Charles Lejeune**, secrétaire général de la FCSS (Fédération des centres de service social).

Pour introduire le débat, je vais, en trois temps, tout d'abord rapidement rendre compte du processus de réflexion collective qui a mené aux deux tables-rondes, ensuite livrer les principaux enseignements, questions et interpellations qui s'en dégagent et, enfin, esquisser les scénarios d'avenir pour l'associatif bruxellois.

1 - La construction d'un espace associatif bruxellois

Il faut tout d'abord souligner l'intérêt de cette démarche de construction d'espaces d'expression, de réflexion et de perspectives où les acteurs associatifs peuvent (re)définir eux-mêmes leur identité collective.

En effet, si une des caractéristiques des associations est d'être en permanence en réflexion sur leurs pratiques, bien souvent, cette réflexion reste morcelée, interne à chaque association, à chaque fédération ou à chaque sous-secteur de l'associatif bruxellois. Ce morcellement correspond également à une fragmentation sociale des problématiques et des publics des associations en Région bruxelloise.

Depuis plusieurs années, les différentes fédérations jouent un rôle important et croissant dans l'élaboration d'une réflexion, voire d'une conscience collective et de revendications communes entre leurs associations-membres.

Par ailleurs, on peut observer une institutionnalisation croissante de lieux de concertation, de consultation et de négociation, que ce soit sur l'initiative des acteurs associatifs eux-mêmes ou dans les relations avec pouvoirs publics. Mais ces espaces, aux statuts variables, restent généralement partiels et sectoriels en particulier en Région bruxelloise caractérisée par une fragmentation, une superposition

et un enchevêtrement des cadres institutionnels et politiques (Ministères, Cocof, Cocom, communes ...).

En réunissant des interlocuteurs de différentes associations, fédérations et secteurs, **l'enjeu du processus initié par le CBCS est de tenter de construire des transversalités, de mettre en réseau pour construire à partir de la pluralité des points de vue particuliers, d'avoir une vision plus globale du paysage dans lequel nous nous inscrivons**, d'autant plus que chacun s'accorde à reconnaître que les problématiques et les besoins des publics sont de plus en plus complexes et hybrides, dépassant largement les frontières institutionnelles de chaque association et de chaque service. **L'enjeu central est bien « Comment penser la place de l'associatif, son rôle à Bruxelles aujourd'hui et pour les années à venir ?' ».**

Précisions bien que la transversalité ne signifie pas l'homogénéité, ni le consensus. Le secteur associatif est constitué d'une diversité d'associations (associations professionnalisées remplissant des missions de service public, subsidiées et soumises à l'évaluation versus associations entièrement composées de bénévoles...). C'est son hétérogénéité qui en constitue la richesse.

En cela, il ne s'agit pas tant d'aboutir à une vision consensuelle de ce qu'est ou devrait être le secteur associatif, mais plutôt d'identifier tant les convergences que les divergences qui le traversent.

2 – Enseignements, questions et interpellations

Trois axes de questionnement et de réflexion ont été au cœur des

entretiens et des débats des deux tables rondes :

A) Premier axe : Le terrain social, le public des associations, les attentes et besoins des usagers ;

B) Deuxième axe : Le contexte institutionnel, les relations avec les pouvoirs publics, les modes de financement ;

C) Troisième axe : Le travail des associations, les moyens et les modes d'organisation ;

A) Sur le terrain social, au niveau des publics des associations, des attentes et des besoins des usagers, les constats sont à première vue convergents : précarisation croissante des différents publics ; complexification des situations dans lesquelles ils sont empêtrés ; individualisation du vécu de la précarité ; fossé entre le monde vécu par les personnes et le système institutionnel et administratif.

Faire le constat que « c'est la crise et que les choses vont de plus en plus mal » est assez banal ...

Dans le même temps, ce constat est ambivalent. L'ambivalence tient au fait que l'on peut se demander si une partie de cette perception, de cette complexification n'est pas liée au jeu des institutions et des associations elles-mêmes.

Tout d'abord dans la mesure où **il y a davantage d'acteurs qui interviennent et où se mettent en place, sur l'initiative des associations ou des pouvoirs publics, de nouveaux dispositifs, on se donne les moyens de faire émerger et d'être attentif à de nouvelles problématiques qui existaient sans doute auparavant** mais qui n'étaient pas prises en compte comme des dimensions par rapport auxquelles il fallait intervenir.

Ce sentiment de complexification peut être favorisé par le fait que le filtre a sans doute tendance à s'élargir.

Le filtre le plus absolu est le guichet ; au guichet, les gens ont l'espace pour déposer une demande spécifique et ce qui déborde du cadre n'est pas pris en compte.

Par contre, quand on met en place un processus d'écoute et d'accompagnement, on se met dans une démarche de recevoir l'ensemble d'une trajectoire, d'une problématique.

Les constats de l'effritement de certains liens de sociabilité et de l'accroissement de l'exclusion sociale sont-ils vraiment indépendants de l'expansion des dispositifs sociaux et politiques, d'intégration, d'insertion, d'action sociale ?

Par exemple, les attitudes consuméristes ou instrumentales que plusieurs interlocuteurs relèvent dans la relation des usagers aux « services » ne sont-elles pas favorisées par le discours ambiant les considérant comme « clients » plutôt que comme « citoyens » ?

La prise en charge institutionnelle ne se fait-elle pas parfois au détriment du réseau social ?

Aujourd'hui, entre intervenants, quand on parle de 'réseau', on pense au « réseau des professionnels », alors qu'à l'origine, la référence en réseau faisait référence au réseau social de l'individu, à sa famille, aux liens communautaires.

De même, la tendance croissante à une individualisation et à une personnalisation des modes d'accompagnement n'a-t-elle pas parfois pour effet de contribuer à une individualisation et un estompement

des supports sociaux primaires ordinaires ?

Cela revient à se demander quel est aujourd'hui le modèle d'action sociale qui guide l'action des associations vis-à-vis de leurs publics :

- S'agit-il toujours du **modèle émancipateur** qui est au fondement militant de nombreuses associations guidées par l'idée qu'à travers l'action sociale on vise avant tout, dans une démarche d'éducation permanente, à favoriser l'émancipation de l'individu ou du collectif comme citoyen responsable, solidaire, engagé, critique ?

Plusieurs interlocuteurs, en particulier actifs dans le secteur de l'ISP, ont souligné **les tensions croissantes entre ce modèle émancipateur et les logiques plus instrumentales et fonctionnelles auxquelles ils sont soumis.**

- S'agit-il d'un **modèle réparateur** où l'action sociale est conçue comme une intervention supplétive qui vise à apporter une réponse aux carences de l'individu dans la vie en société ? Les logiques de l'urgence ne conduisent-elles pas à renforcer ces réponses directes, au risque de renouer avec l'ancien modèle philanthropique (désormais qualifié d'humanitaire) ?

- S'agit du **modèle de l'accompagnement individualisé**, en relation avec les tendances actuelles à l'activation et à la responsabilisation, et dont la finalité n'est pas tant d'apporter une réponse à la personne, de satisfaire un besoin que de l'aider à prendre en charge ses problèmes, à définir son projet, à développer ses compétences dans le cadre d'un accompagnement (coaching, contrat) individualisé ?

- S'agit-il enfin d'un **modèle intégré ou intégral** tel qu'il a été plusieurs fois évoqué et souhaité par plusieurs interlocuteurs ?

Par rapport au constat que les problèmes sont multiples et que les trajectoires des individus sont complexes, une réponse consiste à promouvoir le travail en réseau, dans un souci de prendre en charge les différentes facettes de la personne ou d'en assurer la « traçabilité », comme en témoignent certains dispositifs (comme la « clinique la concertation ») mis en place actuellement.

En contre-point, certains intervenants ont pointé le risque d'un « fantasme de la complétude » : vouloir prendre en charge totalement la personne dans ses différentes facettes peut avoir pour effet pervers de la déposséder davantage d'elle-même et de la priver de ses espaces de secondarité et de « ruse ».

La question est ouverte : **quel modèle d'action sociale veut-on privilégier ?**

Quelle est l'image que l'on se fait de notre public ? Est-ce un citoyen, un client, un être en souffrance qui doit être pris en charge ?

B) Sur le plan du contexte institutionnel et des relations des associations avec les pouvoirs publics, on retrouve le dilemme récurrent de l'associatif : à savoir la tension croissante entre d'une part, une demande de reconnaissance et d'autre part, une volonté d'autonomie.

Les deux dimensions sont essentielles mais comment éviter que l'une ne se fasse au détriment de l'autre ?

Plusieurs participants ont souligné le fait qu'une reconnaissance accrue de la part des pouvoirs publics se payait souvent par un risque d'auxiliarisation des

associations, les pouvoirs publics ayant tendance à considérer l'associatif comme un supplétif, voire comme un organe, de l'action publique. quelle place envisagée pour l'associatif entre la revendication d'autonomie et le risque apparemment croissant d'auxiliarisation, d'être utilisé par les pouvoirs publics pour des missions précises et de n'être reconnu qu'à ce titre ?

La relation entre pouvoirs publics et associatif s'opérationnalise également dans tous les enjeux d'évaluation et de ses critères.

Doit-on accepter des critères strictement techniques ?

Quelle est la capacité de l'associatif à imposer, à faire reconnaître des critiques de type éthique dans les processus d'évaluation ?

L'exemple du secteur de l'insertion est très clair de ce point de vue où la finalité d'insertion est mesurée par une série de critères qui tendent à s'imposer au détriment de volonté d'éducation permanente à l'origine pourtant d'un certain nombre d'actions dans le domaine de l'insertion.

Le constat est celui de la diversité des modes de relations des associations avec les pouvoirs publics : dans l'échantillon des douze associations qui ont participé à ces débats, on pouvait établir un continuum depuis une association quasi para-régionale, hébergée dans les locaux de la Cocom et avec, comme commanditaire de services, l'administration publique elle-même, jusqu'aux associations non reconnues et non subsidiées (qui n'étaient pas autour de la table mais qui ont été évoquées).

Cette pluralité de mode de relations entre l'associatif et les pouvoirs publics, se retrouvent parfois au sein

d'une même association, à l'exemple des tensions évoquées par Christine Kulakowski à propos du CBAI et des missions liées au décret cohésion sociale, qui lui sont désormais confiées. Les missions publiques commanditées, vont-elles se faire au détriment de l'action plus associative au sens d'une mobilisation des citoyens ? Dans le cas du CBAI, le choix qui a été effectué a consisté à séparer clairement ces deux missions au sein même de l'association.

Un autre aspect des relations entre associations et pouvoirs publics est lié aux effets de découpage des compétences et de morcellement institutionnel. Les catégories institutionnelles et administratives de l'action publique à Bruxelles (répartition des compétences social/santé/communautaire/francophone / flamand, ...) apparaissent comme des catégories hétéronomes externes parfois peu adaptées aux réalités de terrain plus multiformes et multidimensionnelles, avec pour effet pervers d'induire une segmentation et un cloisonnement de l'action sur le terrain.

Autour de ces enjeux, comment définir un « new deal » entre l'associatif et les pouvoirs publics ? Par quelles instances de dialogue, via quelles représentations ? Les conseils consultatifs existants sont-ils l'instance appropriée ? Les opinions exprimées par les participants étaient mitigées à ce propos. Comment représenter l'associatif ? **Faut-il suivre le modèle des partenaires sociaux, c'est-à-dire via les fédérations d'employeurs ?** Ce modèle peut être un des canaux par lequel s'effectue une forme de régulation, mais qui porte davantage sur les enjeux professionnels et organisationnels plutôt que sur des enjeux de finalité.

Un certain nombre de sous-secteurs se sont structurés de manière croissante sous la forme de fédérations. Ne faudrait-il pas davantage développer une interfédération ? C'est en partie un des rôles du CBCS. Quelle représentation des usagers et des publics concernés ?

En creux de ce dialogue souvent manqué entre l'associatif et le pouvoir politique, le parlement bruxellois apparaît comme l'acteur absent alors qu'il est, en principe, l'instance qui doit donner une cohérence à l'ensemble, au point que, à plusieurs moments dans les débats lors des tables-rondes, les acteurs associatifs inversaient la logique supposée : ils se préoccupaient des enjeux transversaux et étaient porteurs d'une vision à long terme, tout en déplorant qu'au niveau politique, on était plutôt dans le court terme et le morcellement.

Au point également qu'a été évoquée, en boutade ou comme utopie, l'idée de créer un forum des associations pour une autre bruxellisation...

A suivre donc.

C) Au niveau du travail des associations et de leurs modes d'organisation, l'enjeu porte sur la forme organisationnelle des associations.

A ce propos, le constat partagé est celui de la pression et des exigences croissantes liées à la professionnalisation, à la gestion et au management des associations, qui tend à calquer leurs modes de fonctionnement sur le modèle gestionnaire marchande.

Ces exigences croissantes interpellent à plusieurs égards :

- Alors qu'une des fonctions latentes de l'associatif était de fournir un espace de reclassement et de promotion pour des personnes qui ne trouvaient pas de place dans le système marchand classique (**l'associatif pouvait être pourvoyeur d'emplois valorisants mais qui n'avait pas nécessairement les mêmes types d'exigence que les emplois dans le secteur marchand**), cette fonction d'espace de réparation n'est-elle pas menacée par ces exigences croissantes ? Si vous avez une trentaine de permanents et que vous devez justifier vos subsides, vous ne pouvez plus vous permettre d'avoir un comptable qui ne soit pas à la pointe de la comptabilité analytique, ...

- Sur le plan organisationnel, **alors que le modèle associatif s'est construit dans une référence « autogestionnaire »** (tendance à l'égalité dans la répartition du pouvoir, forte implication des professionnels voire des usagers eux-mêmes, modèle délibératif...), **dans un nombre d'associations, ce modèle de participation et de gestion apparaît en crise : difficulté de recrutement pour les conseils d'administration, coupure entre professionnels et usagers, ...** Dans le même temps, certains évoquaient des pistes qui leur ont permis de remédier à cette crise, comme l'AFrAHM qui face à un déclin du militantisme a renforcé sa dimension de formation de nouveaux membres.

Comment garder un modèle spécifique qui ne soit pas calqué sur un service de type privé ou marchand mais qui ne soit pas non plus simplement indexé au modèle d'action publique ?

3 – Le 3^{ème} point concerne donc les scénarios d'avenir.

A travers ces débats, que peut-on esquisser comme scénario d'avenir ? Trois scénarii se dégagent :

- **Le premier scénario, le plus prévisible et le plus actuel est celui du maintien du « poto poto »**, c'est-à-dire maintien d'une action sociale associative qui se développe dans des cadres institutionnels à la fois trop larges (une ville qui se prend pour une région et qui multiplie les niveaux de compétence et la répartition des niveaux de responsabilités politiques, ce qui empêche de penser et de déployer une politique de ville) et à la fois trop étriqués (l'action sociale étant « pensée » dans une approche strictement sectorielle, à courte vue).

C'est également s'en tenir au constat que les associations se trouvent prises entre d'une part, le marteau des contraintes gestionnaires, de subsidiations, des axes prioritaires qui leur sont imposées et d'autre part, l'enclume des besoins sociaux multidimensionnels.

Le maintien du poto-poto, c'est rester dans ces « entre-deux », qui sont parfois confortables parce qu'ils permettent d'alimenter la « plainte » sans avoir la responsabilité d'y remédier, mais qui est en même temps structurellement inconfortable et pervers en termes de réponse politique par rapport aux enjeux de l'action sociale.

- **Le deuxième scénario évoqué est celui de la modernisation gestionnaire** où on verrait les associations être considérées comme des auxiliaires des politiques publiques, sans doute parfois plus efficaces ou moins

coûteux que l'administration elle-même.

Le rôle des associations serait alors essentiellement défini dans une visée adaptatrice, en réponses aux priorités fixées par le pouvoir politique, en évacuant les dimensions de citoyenneté, et d'éducation permanente (via une évaluation qui aurait tendance à se réduire à des indicateurs de performance - taux de mise à l'emploi, taux de remédiation - à tel type de problème diagnostiqué).

Mais modernisation quand même puisque à travers ce schéma, on peut avoir des logiques de standardisation de l'offre, d'harmonisation de la programmation, d'établissement d'une traçabilité accrue des usagers, notamment, par une mise en réseau qui concernerait essentiellement les professionnels eux-mêmes. **Ce scénario est bien présent dans le chef des pouvoirs politiques.**

- **Le troisième scénario est celui d'une action sociale associative transformatrice** qui suppose la construction de transversalités entre les associations.

Il a été dit par les participants aux tables-rondes que ces transversalités devaient être à la fois locales, à partir de projets communs (penser, par exemple, à des travailleurs qui soient communs à plusieurs secteurs, à plusieurs services) et à la fois globale. Il a ainsi été évoqué une faïtière des fédérations, dans le domaine ambulatoire, comme un exemple de construction de lieux où les associations pourraient structurer leurs constats et leur capacité d'interpellation.

Charles Burquel nous avait interpellé sur l'importance de concevoir cette action comme ouverte à d'autres réseaux que les réseaux strictement professionnels ; c'est également ce

qu'évoquait Marc Mathieu lorsqu'il soulignait l'importance des associations non professionnelles qui constituent en grande partie un continent inexploré, inconnu alors qu'il y a là une série d'initiatives.

Une dimension de cette action transformatrice consiste à définir des finalités pas uniquement en termes opérationnels, mais en référence aux enjeux de citoyenneté, ce qui implique concrètement de concevoir la place de l'éducation permanente comme une dimension inhérente à l'action associative et pas comme un « département » particulier.

Sur le plan des relations avec les pouvoirs publics, cela implique de construire un mode de relation qui ne soit pas celui de l'auxiliarisation mais celui du partenariat, tant en amont (comment être associé à l'élaboration des politiques, être entendu dans cette élaboration, ce qui suppose une clarification des règles du jeu institutionnel pour concevoir un cadre permettant de déployer des politiques au niveau de la ville) qu'en aval (une évaluation qui ne serait pas strictement technique et basée sur des indicateurs de performance, mais qui inclut la dimension éthique et la dimension politique).

Bref, une action qui conçoive l'associatif non simplement comme un ensemble de services, mais également comme une action de mobilisation.

Débat avec la salle

Bettina Cerisier, Question Santé

Lors de nos missions, une délégation française a visité différentes associations belges.

Ils étaient émerveillés par notre modèle associatif qu'ils trouvaient plus souple.

En Belgique, il y a moins de clivages entre les différentes professions ; nous partons du principe que nous travaillons tous aux services des usagers, il n'y a pas de strates quelles que soient nos compétences.

Une autre particularité : leurs actions s'étalent sur 5 ans ; chez nous, il y a des projets chaque année, cela nous précarise mais on peut les adapter à la réalité.

Marguerite Mormal, Alzheimer Belgique

J'aimerais souligner une initiative communale qui fait en sorte que les associations se rencontrent au cours d'une journée, cela s'appelle la bourse des associations.

C'est intéressant pour se connaître, rencontrer le public et les politiques locaux.

Charles Lejeune, Fédération des centres de service social (FCSS)

J'ai deux idées à partager :

1. La tension entre l'autonomie et la dépendance est très diversement vécue dans le monde associatif.

Dans le secteur de l'insertion par exemple, le poids des exigences décidées ailleurs est très fort, il y a des risques de dénaturation du travail tel qu'il voudrait être vécu.

Dans d'autres secteurs, on voit poindre le risque non pas d'un excès de liberté, mais d'une absence de critères fixés par les pouvoirs publics.

La difficulté de l'associatif, aujourd'hui, est d'être hyper composite à un point tel que l'identité associative a du mal à avancer collectivement.

2. L'associatif n'est pas qu'une supérette gestionnaire des besoins sociaux ou de santé mais, à certaines conditions, cela dépend d'une partie de l'associatif, pas seulement des rapports entre pouvoirs publics et associatif.

Je vois trois rapports qui déterminent le rapport social à l'intérieur de l'associatif :

- **Le rapport employé - employeur** devient important.

Les associations deviennent des petites ou moyennes entreprises.

Dans certains secteurs, on a de plus en plus des modes de représentation qui se mettent en place grâce au travail des fédérations d'employeurs et aux représentants syndicaux.

- **Le rapport à l'utilisateur** n'est pas simple car on n'est plus légitimé à parler au nom de l'utilisateur.

Pourtant, on rend un service à l'utilisateur. C'est toute la question de l'évaluation qui est en jeu, de la pertinence des services par rapport à l'idée que l'on se fait des besoins sociaux. C'est un chantier énorme.

Si on cède sur ce rapport, si l'associatif n'a pas d'outils pour se rendre compte de la pertinence de son travail, je ne vois pas ce qui différencie l'associatif d'une supérette.

- **Le rapport critique.**

J'ai une formation d'assistant social puis j'ai fait la Fopa.

Je me suis toujours construit dans ma vie associative avec l'idée que l'on a une responsabilité pour parler de ce que l'on fait et rencontre, et pour le renvoyer au politique.

Quand on travaille dans l'associatif, on a une responsabilité de faire de la politique.

Si on démissionne sur ce terrain, les tendances gestionnaires modernistes évoquées sont gagnantes à tous les coups.

Je préside une association de 65 travailleurs où la productivité vis-à-vis de l'INAMI doit atteindre un certain taux.

90 % des débats se passe à faire en sorte que l'on assure cette exigence pour d'ailleurs répondre à la première caractéristique du rapport social celui d'employeur - employé.

Si on n'a pas la formation et l'exigence en Conseil d'administration de travailler sur la marge des "10%" et de discuter d'autres aspects, le travail peut générer une perte de sens terrible.

Anne Brisbois, Lire et Ecrire Nord Ouest Molenbeek

Trois points à ajouter au débat :

1. Effectivement, il y a une **complexification du public** mais je constate aussi la difficulté d'avancer au rythme de la personne avec des **pressions de rentabilité des pouvoirs publics**.

Comment apprendre le français à des personnes entre 18 et 65 ans qui ne savent pas lire et écrire tout en respectant leur rythme et en les insérant en formation sur base volontaire ?

Nous constatons de plus en plus de pressions des pouvoirs publics, CPAS, Orbem qui demandent à leurs usagers de suivre un processus d'insertion sociale ou professionnelle ; le risque existe que l'association soit prise en otage.

Je ne veux pas dire que toute contrainte est négative mais se pose la question de la volonté de la personne pour entrer dans un processus de formation.

La proximité de l'association est aussi essentielle.

Lire et Ecrire a ouvert six antennes en Région bruxelloise.

Si les personnes font déjà le pas de demander des cours, il est important que ce soit proche de chez eux, surtout pour les débutants.

Par rapport au public, en règle générale, les pouvoirs publics demandent une traçabilité, ce qui signifie une professionnalisation accrue des travailleurs sociaux, on passe beaucoup de temps dans l'administratif et moins dans le contact et l'accompagnement des personnes.

2. Vous avez parlé de **l'éducation permanente**, c'est vrai qu'il y a un enjeu : comment faire de l'alpha dans le champ de l'éducation permanente ?

Quand il faut justifier les cours d'éducation permanente, on nous demande de saucissonner les séquences pédagogiques alors que cela fait partie d'un tout.

On est parfois devant des paradoxes : nous partons des besoins, de l'implication des apprenants mais quand il faut faire des plans sur 5 ans, comment imaginer la demande dans 4 ans ?

3. Lire et Ecrire a une mission de coordination et regroupe des associations de différentes tailles.

Il existe, dans ma zone, des associations composées de beaucoup de bénévoles qui sont perdues devant les méandres institutionnels.

Comment faire quand bénévolement, on a créé une association et qu'après il faut aller frapper à différentes portes en ne comprenant pas toujours le langage des gens qui les ouvrent ?

Ma crainte est que ces difficultés risquent de casser des initiatives qui émergent sur base volontaire et répondent à une vraie demande.

Emilie Many, Conseil de la jeunesse catholique (CJC)

Par rapport au constat qui vient d'être dressé, j'ai différentes conclusions :

- **Il existe un morcellement et une multiplication des associations. On aimerait qu'il y ait des lieux de concertation qui permettraient de se mettre d'accord sur un discours commun.**

J'ai le sentiment que vis-à-vis des pouvoirs publics, il y a une certaine concurrence entre les associations car on partage le même budget et on veut chacun avoir une reconnaissance par rapport à l'action que l'on mène.

- Dans les associations, les bénévoles sont importants. Dans les rapports qui se tissent, il y a les employés, les employeurs mais la place qu'on laisse aux bénévoles et la valorisation qu'on leur accorde doivent être reconnues.

Khaldoun Al Kourdi Al Allaf, Formation Insertion Jeunes (FIJ)

Le constat de base est que notre travail est finalement conséquence de la crise.

N'y a-t-il pas de questions à se poser sur les causes de la crise ?

Dans le sens où elle ne vient pas de nulle part et qu'elle est liée à un certain nombre de décisions.

Le secteur associatif pourrait se poser différentes questions : comment faire pour qu'elle n'existe plus ou qu'elle existe dans une moindre mesure ?

Marie Rose Clinet, Réseau Flora

Nous sommes un réseau d'asbl qui s'occupe de formations et de créations d'emploi pour femmes.

Je me retrouve dans la problématique du **saucissonnage entre l'insertion socioprofessionnelle et l'éducation permanente.**

Les associations membres de Flora se sont constituées en réseau pour échapper aux contraintes des pouvoirs

subsidiants dans lesquelles elles se trouvent prises individuellement.

Tout un travail d'éducation permanente n'est plus admis.

Pourtant, ce travail est indispensable pour arriver à une vraie insertion socioprofessionnelle qui ne soit pas juste un petit accès à l'emploi en passant.

On devrait vraiment arriver à refaire un individu complet plutôt que quelqu'un que l'on coupe en rondelles.

La répartition des compétences entre différents niveaux de pouvoir ne fait que complexifier la situation.

Anne Françoise Raedemaeker, Dépannage d'Urgence de Nuit et Echanges (DUNE)

L'analyse est intéressante et en même temps, je me pose des questions par rapport aux suggestions proposées. J'ai l'impression que l'on en fait déjà mais que l'on n'a pas encore décortiqué la crise de l'associatif.

- Par rapport aux grosses associations qui deviennent du parapublic, il y a le risque de l'auxiliarisation, mais aussi une montée de légitimité par rapport au politique qui me semble un aspect important à souligner.

Comment garde-t-on la souplesse qui est normalement le principe fort de l'associatif par rapport au service public, au parapublic ?

Le rapport avec le politique a changé depuis 30 ans. Quelle est la capacité d'écoute entre le politique et l'associatif ?

A la fois, on a une légitimité dans la continuité, dans la réflexion, et en même temps, on n'a pas la légitimité d'être élu.

- Un aspect qui me pose un souci, c'est la question de la professionnalisation, de la gestion.

On doit devenir de plus en plus compétent mais comment intégrer-t-on notre mission de l'école de la citoyenneté ?

Nous devons rester accessibles et être avec notre public. Nous sommes aussi des citoyens qui choisissent de faire de la politique autrement.

Abraham Franssen, FUSL

Je voudrais réagir sur plusieurs interpellations. Vous avez bien fait de souligner la valorisation de l'associatif dans notre pays en comparaison avec d'autres qui n'ont pas cette richesse et cette tradition.

C'est en quelque sorte le point de départ à partir duquel la réflexion peut avoir un sens ; peut-être effectivement, j'ai trop accentué les aspects critiques au questionnement mais **c'est bien à partir d'un engagement en termes de convictions, de conscience tiers et de valorisation des ressources de l'associatif qu'une prise de parole a du sens.**

Dans un certain nombre de secteurs, si le critère est le caractère volontaire de la démarche, il est outre passé dans un certain nombre de domaines d'interventions : aide contrainte ou services mandatés intervenant en réponse à une injonction d'un pouvoir mandant.

Il y a une réponse à apporter en termes procédurales de méthodologie. Dans les critères d'évaluation, il est important de définir des critères à la fois de qualité de services et de 'comment on définit et évalue la qualité'.

Quelle est la place donnée à l'utilisateur comme coproducteur du service et de l'évaluation faite par le service ?

Les professionnels, doivent-ils se battre pour tels ou tels critères ou pour que les usagers soient partis prenante de l'évaluation de la définition du service ?

Dans certains organismes, il existe souvent une tension entre professionnels, bénévoles et bénéficiaires comme si les intérêts de l'un s'effectuaient aux dépens de ceux de l'autre.

Le clivage existe entre d'une part, les revendications de type syndical, la protection du statut des conditions de travail des professionnels et d'autre part, un discours qui s'identifie à l'utilisateur.

Cela me fait penser à un débat organisé entre travailleurs sociaux. L'un travaillait dans un CPAS et s'affirmait comme agent de contrôle, un autre travaillait dans le secteur associatif et refusait cette définition.

Comment articuler ces deux dimensions : les prises en compte de la position du travailleur et celle de l'utilisateur, les articuler sans les confondre, ni penser que l'une réponde automatiquement à l'autre.

Il y a un enjeu en termes méthodologiques, le réseau est un moyen de se donner de l'air, de sortir du petit bout de la lorgnette dans lequel on est parfois enfermé, voilà le sens des fédérations souvent plus porteuses d'enjeux politiques ou globaux.

A propos des relations entre pouvoirs publics et associatif, on est de moins en moins dans un schéma où le pouvoir public aurait la volonté de tout centraliser ou monopoliser.

Certains disent que l'on passe du modèle de l'institution à celui du dispositif.

L'institution publique signifie elle-même qui fait quoi, régente, alors que le dispositif associé au terme

"gouvernance" veut dire que l'on fixe un contrat programme avec une série d'acteurs qui sont évalués en fonction d'objectifs travaillés en réseau.

On passe d'un modèle pyramidal à celui de réseau.

D'une certaine manière, toute une partie du travail associatif est en phase avec ce que l'on appelle "les nouvelles gouvernances", le renouvellement de l'action publique.

Tactiquement, il faut prendre appui sur cette légitimité, sur cette demande du politique pour négocier les termes de la coopération conflictuelle.

On est bien dans cette tendance où il reste quelque espoir sur la manière de redéfinir les relations entre les uns et les autres tout en étant attentifs aux risques de dérives instrumentalistes.

Sur la lecture globale en termes de crise de transformation sociale, l'enjeu est-il de résoudre la crise ?

Les associations interviennent en aval d'une série de situations, elles n'ont pas de prises directes sur la politique de l'emploi, du logement, ...

Je ne crois pas que les associations puissent changer la réalité substantielle des choses.

Par contre, elles peuvent très fortement contribuer à en changer la lecture et, précisément, le discours sur la crise est l'imposture du siècle.

Au nom de la crise, on justifie depuis près de 30 ans l'ensemble des mesures, des régressions, on exerce aujourd'hui de nouvelles pressions sur les individus pour les rendre plus adaptables.

Soyons attentifs à ne pas alimenter un discours catastrophique qui justifiera toujours des réponses dans les termes d'urgence, de bonnes intentions.

La réponse à la crise a pour effet de dépolitiser les enjeux.

Nous avons une responsabilité sur la lecture que nous pouvons faire du scénario dans lequel nous sommes.

C'est peut-être court de nous en tenir à cette vision misérabiliste, nous croyons qu'elle est rentable dans un premier

temps car elle justifie ainsi des subsides, des interventions, ...

Mais on se fait rapidement instrumentaliser plutôt que de défendre ses objectifs propres.

Alain Willaert, CBCS

Je voudrais réagir sur trois points :

- A propos de la reconnaissance de l'expertise associative : c'est très juste de se poser la question suivante : quelle reconnaissance peut-on donner à l'associatif à partir du moment où ses responsables ne sont pas élus démocratiquement via les urnes ?

D'accord, c'est bien pour cela que les responsables associatifs n'endossent pas sur eux de déterminer les politiques, ni la responsabilité de celles-ci.

Par contre, **ce que l'associatif peut faire, c'est apporter son expertise dans la détermination de ces politiques, cet aspect doit être valorisé.**

Pour l'instant, on passe souvent outre cette expertise et on prend des décisions contre l'avis de l'associatif et de chercheurs universitaires.

- Depuis que je travaille dans le social, j'ai toujours entendu des débats sur la place de l'utilisateur. Mais **quelle représentation de l'utilisateur ?**

Comment le représenter ?

Le conseil consultatif Cocof laisse une place à l'utilisateur, mais une même personne peut siéger dans une section avec une casquette de représentant d'utilisateurs et dans une autre section avec celle de pouvoir organisateur. Son discours va-t-il être différent dans une section ou dans l'autre ?

- **On constate qu'au fil des ans, la professionnalisation de la représentation de l'associatif est calquée sur le modèle marchand, avec les fédérations patronales et les syndicats.**

Cette représentation est-elle suffisante pour l'associatif ?

Prend-elle suffisamment à cœur la dimension citoyenne du secteur non-marchand par rapport au secteur marchand ?

Si des représentants syndicaux étaient présents, ils affirmeraient qu'ils peuvent s'occuper de l'associatif pour ce qu'il est et pas simplement des rapports employés/employeurs. Est-ce à eux seuls à prendre ce rôle, n'y a-t-il pas la place pour une autre forme de représentation ?

Charles Lejeune, FCSS

Alain Willaert fait le lien avec le débat du pacte associatif qui bat son plein.

- **Il ne me semble pas que les syndicats cherchent à avoir le monopole.**

Ce qu'ils disent - et je les rejoins - est que la structuration des rapports employeurs/employés est un élément d'identité fondamentale.

Un énorme travail est à faire sur ce plan.

L'associatif et les gens qui y travaillent l'oublient ou le laissent de côté jusqu'à présent, il y a peu d'associatifs syndiqués et on n'a pas de représentants d'employeurs qui sont en ce moment à la mesure de la diversité associative et de sa force en termes d'emplois.

Je ne pense pas qu'il faille construire une place associative plus importante ou à côté des syndicats et du pôle employeur.

Il faut éviter le piège qui ferait que tout l'associatif partirait en bataille contre les syndicats parce qu'ils sont prudents par rapport au pacte associatif.

Abraham Franssen

Il y a un nouveau cliché : la restructuration des modes d'intervention et d'action dans le paysage bruxellois. **Quel paysage social/santé peut-on construire ?** Une part du désarroi de la misère, ... est directement liée à la manière dont

sont organisés les parcours des personnes dont on définit l'enchevêtrement des droits et des devoirs.

Il y a une violence économique et sociale mais aussi secondaire dans la manière dont les individus sont traités lorsqu'ils ont besoin d'être aidés.

Ils commencent un parcours du combattant ; une part importante du travail des acteurs micro sur le terrain est d'aider les personnes à s'y retrouver.

Il y a une réflexion à avoir sur la manière dont est organisée l'action sociale y compris l'enchevêtrement de la définition des droits et des devoirs entre les différents secteurs de la sécurité sociale.

Pourquoi est-ce toujours à l'individu à faire la preuve de sa situation ?

Et dans la majorité du temps, ce sont des preuves négatives : prouver qu'il n'a pas de revenus, ..., alors que ces éléments d'informations incombent au système lui-même.

Pourquoi ne pas créer un guichet unique pour les usagers ?

Cela permettrait aux associations de prendre en charge la dimension citoyenne et plus le para-administratif.